

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

CL/SG n°

12 - 4 2 8

Affaire suivie par :
Christine LEROY
Chef du bureau des
affaires générales

Géraldine POUILLAUDE
Téléphone :
03 22 82 69 49

Laurence LOGIEST
Téléphone :
03 22 82 38 73

Fax :
03 22 82 37 69

Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
de 8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Amiens, le 23 mai 2012

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à

Madame et Messieurs les Directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale de l' AISNE, de l' OISE
et de la SOMME

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les conseillers techniques et
chargés de mission

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division

**Objet : Affectation des personnels non titulaires - Année scolaire
2012/2013.**

J'ai l'honneur de vous rappeler que les affectations des personnels non
titulaires administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) arrivent à
expiration au plus tard à la fin de l'année scolaire 2011/2012.

Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2012, vous
trouverez ci-après la procédure à mettre en œuvre pour les opérations
d'affectation des personnels non titulaires ATSS.

I – Saisie des vœux d'affectation :

Les personnels non titulaires ATSS qui souhaitent une affectation à la rentrée
scolaire 2012 peuvent formuler des vœux à l'aide de **l'application
informatique mise en ligne** à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-amiens.fr/arena>

Le serveur sera ouvert du **mardi 29 mai au vendredi 15 juin 2012 inclus.**

Pendant la période d'ouverture du serveur, l'agent pourra saisir sa demande
et y accéder autant de fois qu'il le souhaite pour la consulter ou la modifier, à
la condition que la confirmation des vœux n'ait pas encore été éditée.

Les personnels non titulaires ont la possibilité de formuler **au maximum
6 vœux d'affectation** qui porteront sur des établissements précis et/ou sur
des secteurs géographiques.

**La procédure complète de saisie des vœux est détaillée dans la fiche
technique jointe à la présente circulaire.**

Les personnels concernés sont appelés à consulter attentivement les
instructions décrites avant de commencer la saisie de leurs vœux.

II – Édition des confirmations et avis du supérieur hiérarchique :

L'édition de la confirmation de vœux peut se faire à tout moment pendant la période d'ouverture du serveur – du 29 mai au 15 juin 2012.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait qu'une fois la confirmation éditée, il ne sera plus possible de modifier les vœux formulés.

Ce document devra être revêtu, pour l'ensemble des personnels en poste, de l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique qui devra porter une appréciation sur la manière de servir, ainsi que sur les aptitudes et compétences démontrées par le personnel.

Cette appréciation devra conclure :

- soit à une proposition de renouvellement ;
- soit à une proposition de non reconduction de la délégation, le rapport devant être particulièrement motivé et sans ambiguïté.

Dans tous les cas, l'appréciation doit être communiquée aux intéressés qui attesteront avoir pris connaissance de cette proposition, en apposant leur signature sur le document, dans le respect de la procédure contradictoire.

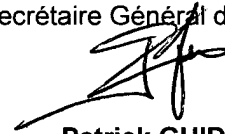
La fiche dûment complétée est à retourner à mes services **pour le 25 juin 2012 au plus tard**, au bureau DPAE 1 – en charge de la gestion des personnels non titulaires ATSS.

Les affectations des agents non titulaires seront prononcées à l'issue des travaux du groupe de travail prévu fin août 2012.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que le recours à des agents non titulaires ne doit être envisagé que de manière subsidiaire, tous les postes vacants ayant vocation à être pourvus par les opérations du mouvement annuel des titulaires, par les nominations des lauréats de concours et des listes d'aptitude.

Je vous remercie à l'avance de veiller à la bonne application des présentes instructions et au respect des délais impartis.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie



Patrick GUIDET



Procédure d'affectation des agents non titulaires ATLSS

Rentrée scolaire 2012

FICHE TECHNIQUE RELATIVE A LA SAISIE DES VŒUX

MINISTÈRE DE
 L'ÉDUCATION NATIONALE
 MINISTÈRE DE
 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 ET DE LA RECHERCHE

ETAPE 1 – CONNEXION (serveur ouvert du mardi 29 mai au vendredi 15 juin 2012)

Adresse de l'application : <https://portail.ac-amiens.fr/arena>

Identifiant de la messagerie académique
Mot de passe de messagerie

Les personnels n'ayant pas encore activé leur boîte de messagerie et/ou ayant perdu leur mot de passe doivent sélectionner le lien suivant :
<http://personnels.ac-amiens.fr/index.php?id=16091>
 Si vous rencontrez des problèmes de connexion, vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante : agoradif@ac-amiens.fr

VALIDER

Dans la rubrique « Affectation des agents non titulaires », cliquer sur **ACCES A L'APPLICATION**

ETAPE 2 – SAISIE DES VŒUX

Choix de la ou des spécialité(s)
 Cliquer sur la ou les case(s) correspondante(s) qui change(nt) alors de couleur.
 Pour annuler une spécialité, cliquer une nouvelle fois sur la case qui reprendra sa couleur d'origine

Agent					
Mes spécialités					
Cours	Bureau	Bureau	Assistant	Infirmier	Service, Accueil
Indifférencié	Administration	Intendance	Serv. Social	Entretien	Technique

Vœux par Etablissement

ABBEVILLE - CENTRE FORMATION APP Ajouter

Formulation des vœux
 Les vœux (6 au maximum) peuvent porter sur un établissement précis, une commune, un secteur géographique ou un département que vous pourrez sélectionner à l'aide d'un menu déroulant.
 Cliquer ensuite sur la touche « ajouter » pour insérer le vœu dans le tableau récapitulatif

Modifications possibles :

↑ changer l'ordre des vœux

supprimer un vœu

Voeux par Commune		
Voeux par Secteur		
Voeux par Département		

Impression de la confirmation
 Vous pouvez imprimer votre confirmation à tout moment pendant la période d'ouverture du serveur (du 29 mai au 15 juin 2012).
Attention – une fois la confirmation imprimée vous ne pourrez plus modifier vos vœux.
 Ce document, revêtu de l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique, sera adressé au Rectorat – Bureau DPAE1 – pour le 25 juin 2012 au plus tard.

Ordre	Type	Vœux
1	Etab	RECTORAT DE L'ACADEMIE D AMIENS
2	Comm	AMIENS ALBERT

Inprimer la Confirmation Retourner au Portail

Quitter l'application
 Vos vœux sont automatiquement enregistrés.
 Si la confirmation n'a pas encore été imprimée, vous gardez la possibilité de modifier vos vœux.